

RÉFLEXIONS ET QUESTIONS Rapport de la rencontre FNEEQ-FEC-FECQ-Fédération des cégeps-MEES

Pour les syndicats du regroupement cégep

Ce document présente les éléments de réflexion et les questions que la FNEEQ a portés à la rencontre politique du 3 avril 2020 réunissant les représentant-es du MEES, de la Fédération des cégeps, de la FNEEQ-CSN, de la FEC-CSQ et de la FECQ. Les parties de texte <u>en noir</u> correspondent à nos réflexions et à nos questions sur les différents enjeux. Les réponses qui nous ont été fournies par le MEES (et la Fédération des cégeps à l'occasion – lorsque spécifié) apparaissent <u>en rouge</u> dans le texte. Notez que nous n'avons pas eu de réponse pour certains éléments. Enfin, des compléments d'information apparaissent <u>en bleu</u> dans le texte.

Rapport de la rencontre FNEEQ-FEC-FECQ-Fédération des cégeps-MEES du vendredi 3 avril de 11 h à 12 h

Étaient présents pour le ministère : Simon Bergeron (sous-ministre adjoint enseignement supérieur), Esther Blais (affaires collégiales), Chantale Dumont (chef de service, formation préuniversitaire et recherche), Jean-François Constant (Affaires étudiantes)

Cabinet du ministre Roberge : Martin Maltais (directeur adjoint cabinet enseignement supérieur) et François Brochu (attaché politique)

FNEEQ-CSN: Caroline Quesnel (présidente) et Yves de Repentigny (vice-président)

FEC-CSQ FECQ

Fédération des cégeps

Questions complémentaires sur les assouplissements au RREC (et certaines nouvelles balises)

Modification des plans de cours

Les dernières balises laissent un flou sur la question de la modification des plans de cours et donnent le pouvoir aux collèges de prendre la décision finale quant aux modifications qui devraient revenir selon nous aux profs et aux départements. Comment les collèges seront-ils à même de valider toutes les modifications aux plans de cours? Un mot d'ordre peut-il être envoyé pour que les collèges n'appliquent pas cette balise de manière stricte et pour s'assurer que le rôle des départements soit respecté?

La FNEEQ a mentionné cette question. Nous n'avons pas reçu de réponse.

Attribution de la mention EQ

Les dernières balises semblent insister davantage sur le rôle des enseignant-es dans l'attribution des équivalences. Cela dit, un flou demeure sur plusieurs éléments (par exemple, le sens à donner à « situation particulière ») et des collèges se montrent réticents à les permettre sauf dans des cas exceptionnels.

Rapport de la rencontre FNEEQ-FEC-FECQ-Fédération des cégeps-MEES - 3 avril 2020

Peut-on donner une consigne claire à l'effet que l'attribution des équivalences s'inscrit dans l'acte d'évaluation des profs et relève de leur compétence professionnelle? Peut-on donner une consigne écrite à l'effet que l'attribution d'équivalences n'aura pas d'incidence négative sur le financement? Peut-on, enfin, envoyer le message de manière plus claire que l'attribution des équivalences ne doit pas nécessairement se faire pour des raisons ou des cas exceptionnels?

Par ailleurs, en l'absence d'une consigne enjoignant à appliquer de façon uniforme l'attribution d'équivalences, un étudiant pourra faire face à un traitement différent pour chacun de ses cours. On craint un traitement inéquitable des étudiant-es. Nous nous interrogeons aussi sur les distorsions à la cote R que l'attribution d'un grand nombre d'EQ pourrait avoir. Il nous est d'ailleurs rapporté que certains collèges utilisent cet argument pour limiter le nombre d'équivalences accordées. L'hypothèse d'une double notation (chiffrée et EQ/incomplet) est jugée insatisfaisante ; quelle serait la valeur d'une note dans ce contexte ?

Il y a eu de nombreuses interventions sur les équivalences et plusieurs organisations (dont la FNEEQ) pensent qu'une application généralisée en lieu et place de l'attribution de notes, sans être idéale, serait la meilleure solution pour assurer la plus grande équité possible.

Sur l'évaluation et la compétence professionnelle des profs : l'enseignant-e est responsable de donner une note, mais il faut prévoir les cas d'exception. La mention EQ équivaut à la note « satisfaisant » pour les universités. Pour ce qui est des notes par rapport aux EQ, ça revient au jugement des professeurs. On ne souhaite pas l'utilisation de l'EQ « at large ». Il faut la garder pour les situations d'exception.

Sur le financement des EQ : le MEES confirme que la mention EQ n'affectera pas le financement. Il faudra d'abord entrer un « incomplet », qui sera ensuite changé pour un EQ.

En ce qui concerne l'effet sur la cote R : pour chaque étudiant-e, la cote R sera calculée selon le meilleur des scénarios. On souhaite que les étudiant-es ne soient pas pénalisés. Évaluation au cas par cas au besoin. Nous en sommes là dans la réflexion. Si jamais on voit des obstacles, on corrigera le tir. On aura des échanges pour analyser et valider les choses. L'important, c'est de compléter les cours.

<u>Fédération des cégeps</u>: sur les équivalences, ça prend un effort collectif pour poursuivre la session. Il y a une adhésion, une volonté de continuer à transmettre des connaissances afin de valider la session. Les changements au RREC permettent une souplesse pour diminuer la pression sur la sanction/évaluation. La bataille de l'équité, c'est comment poursuivre la session sans perdre de gens en route, d'où les incomplets et les calendriers différenciés. Il faut dire aux étudiant-es: continuez et, si ça ne marche pas, vous pourrez avoir un incomplet sans pénalité. On doit travailler dans l'espoir de mettre une note et accorder une équivalence seulement si on n'y arrive pas à la fin. On doit essayer de poursuivre. L'équivalence passe par le jugement de l'enseignant-e, mais c'est le collège qui l'attribue dans les faits. Le message est toutefois le suivant: ça revient au prof.

Attribution des incomplets

Pour les incomplets, peut-on avoir également une confirmation écrite que leur attribution dans le cadre de la de reprise en EAD n'aura pas d'impact négatif sur le financement ? Est-il possible de clarifier la responsabilité quant à l'attribution des incomplets ? En ce qui concerne les incomplets temporaires, si leur attribution devait se généraliser, cela représentera une charge de travail supplémentaires importante pour les enseignant-es dans quelques mois. Des ressources supplémentaires sont-elles prévues, le cas échéant ?

Rapport de la rencontre FNEEQ-FEC-FECQ-Fédération des cégeps-MEES - 3 avril 2020

La FNEEQ a mentionné ce sujet. En ce qui concerne les IT et le besoin de ressources à l'automne, voir la section « autres questions » pour la réponse du MEES.

Épreuve uniforme de français

Plusieurs questions persistent dans les collèges sur la question de l'EUF. Des départements s'interrogent sur la portée des assouplissements au RREC. L'assouplissement en lien avec l'EUF fait mention des finissant-es 2019-2020. Qu'en est-il des finissants de 2018-2019 qui ont échoué l'épreuve et qui attendent de pouvoir passer l'épreuve pour entrer à l'Université?

Là-dessus, nous sommes en « stand-by ». Pour l'instant, ça ne s'applique qu'aux finissant.es de 2019-2020, donc pas aux gens ayant fini leur DEC avant et à qui il ne manque que l'EUF. On peut regarder des cas de figure.

Nouvelle directive sur l'interdiction des déplacements dans les collèges

L'annonce cette semaine d'une nouvelle directive mettant fin aux démarches de récupération du matériel par les enseignant-es et les étudiant-es sur les lieux des collèges soulève de nombreuses interrogations sur la possibilité de mener à bien la reprise des activités d'enseignement pour certains enseignant-es, départements, étudiant-es, voire même des collèges. Cela risque d'exacerber les iniquités déjà importantes dans le déploiement de la reprise des activités d'enseignement partout dans le réseau. Prévoyez-vous donner de nouvelles directives ou permettre davantage d'assouplissements pour faire face aux nouveaux problèmes qui seront générés ?

L'impossibilité de récupérer du matériel dans les collèges a suscité de nombreuses interventions de la part de toutes les organisations.

Il faut réfléchir. Il s'agit d'un enjeu majeur. On doit faire un pas de côté et discuter, se donner un peu d'espace et de temps. Pour retourner dans les établissements, il faut avoir le feu vert de la Direction de la santé publique. Les retards seront inévitables ; il faut prendre le temps de réfléchir.

Jusqu'à la fin juin, le calendrier est « travaillable ». Faudra-t-il songer à l'étendre sur une plus longue période ? Nous franchirons les pas les uns après les autres ensemble.

Sur la possibilité d'avoir accès à des manuels en ligne ou en PDF : la suggestion est intéressante ; on va continuer à l'évaluer. Cependant, il y a beaucoup d'obstacles.

Il ne faut pas se leurrer : dans les cégeps, on n'a fait que la moitié de la session. On doit imaginer la suite si on ne peut pas aller chercher du matériel. Il y aura peut-être une fenêtre pour le faire si la courbe s'aplanit, mais les données d'hier étaient inquiétantes.

Autres questions toujours en suspens

Questions plus importantes/plus récurrentes

 Qu'en est-il des nouvelles cohortes ou cours à la FC qui sont sur le point de démarrer? La consigne de reprise nous semblait concerner la session d'hiver et viser à terminer la session et non en amorcer une autre. Il existe un flou quant à l'interprétation de cette question dans les différents collèges certains laissant entendre que les nouvelles cohortes prévues pour ce

Rapport de la rencontre FNEEQ-FEC-FECQ-Fédération des cégeps-MEES - 3 avril 2020

printemps sont incluses dans la « session d'hiver ». Est-il envisageable de retarder les nouveaux cours ou de demander à tout le réseau de retarder les cohortes ? Ou doivent-elles démarrer en EAD dans les conditions difficiles actuelles ? Peut-on avoir une clarification sur cette question ? Dans le même esprit, doit-on planifier la reprise de telle manière qu'il y ait des cours d'été ? Une consigne relative aux cours d'été sera-t-elle émise ?

La FNEEQ a mentionné cette question. Nous n'avons pas reçu de réponse.

Est-ce qu'une solution est envisagée pour les cours (laboratoires) et les stages qui ne pourront pas se donner à distance ou être repris au moyen de solution de rechange (ex : allongement du calendrier pour ces cours, report à l'été ou l'automne)? Nous avons des échos à l'effet que certains programmes techniques se prêtent très mal à une reprise à distance (majorité de cours ne pouvant être repris à distance) Y a-t-il un plan de reprise ou des directives claires pour ces activités d'enseignement? La semaine dernière, il nous a été dit que des réponses allaient rapidement être apportées, mais nous sommes toujours en attente.

Ajoutons que dans la plupart des cas, il pourrait suffire de quelques semaines lors de la réouverture du Collège pour permettre ces apprentissages et la réussite pour les étudiant-es. Il nous apparait préjudiciable d'obliger les étudiants à se passer de ces apprentissages ou à reprendre le cours un an plus tard. Il est également très anxiogène pour les étudiants de voir qu'on sabre dans les heures de labo et de stage, les privant de la formation pratique dont ils ont besoin pour intégrer le marché du travail (et, le cas échéant, pour réussir l'examen d'admission pour certains ordres professionnels), sans oublier que certains visent à développer des méthodes sécuritaires de travail (SST) essentielles à mettre en pratique.

Sur les stages : on tente de clarifier avec les établissements ; les réponses vont entrer. Il faut consigner les cas de figure et trouver des solutions. Laissez-nous du temps. Pour les autres [sans solutions], on se gouvernera en conséquence.

- Peut-on avoir une assurance que les contrats actuels seront intégralement respectés, notamment à la FC. Il faut que les contrats des précaires soient respectés comme s'ils étaient en présentiel (ex : cas de la Cld en Abitibi). Est-il possible également d'honorer des contrats que des précaires à la FR et à la FC ont bon an mal an au printemps, à l'été et même à l'automne dans une perspective de préserver leur pouvoir d'achat et d'ainsi aider l'économie du Québec, dont les commerces et autres entreprises privées ?

Le sujet a été mentionné par la FNEEQ le 27 mars. Nous n'avons pas reçu de réponse.

- Peut-on donner consigne à l'effet d'accorder une rémunération pour les enseignants de la formation continue pour le travail supplémentaire d'adaptation de leurs cours à l'EAD ou d'encadrement à distance. Nous recevons des échos diversifiés des collèges sur ce plan. Est-ce que des ressources sont prévues en lien avec cette situation?

La FNEEQ a mentionné cette question. Nous n'avons pas reçu de réponse.

- Des étudiant-es de certains programmes sont sollicités pour donner un coup de main en santé. Comment pourront-ils terminer en même temps leurs études? Peut-on avoir des précisions pour toutes les autres questions qui se posent en lien avec les milieux de soins?

Rapport de la rencontre FNEEQ-FEC-FECQ-Fédération des cégeps-MEES - 3 avril 2020

La FNEEQ a mentionné cette question. Nous n'avons pas reçu de réponse.

Autres questions

- La reprise des activités d'enseignement à distance obligera les enseignant-es à utiliser des ressources personnelles. Y aura-t-il consigne concernant les remboursements de certaines de ces dépenses par les collèges (comme les frais pour la connexion internet, par exemple) ?

La FNEEQ a mentionné cette question. Nous n'avons pas reçu de réponse.

- Certains collèges insistent toujours pour que les activités relatives aux processus de révision de programme se poursuivent malgré la reprise des activités d'enseignement. Considérant l'importance du processus de reprise de l'enseignement à distance et les énergies enseignantes qui sont déployées dans sa réalisation, peut-on envoyer une consigne enjoignant les collèges à suspendre les travaux sur les programmes ?

On veut continuer à faire avancer ce qui peut l'être, mais, si ça constitue une surcharge, on fera preuve de souplesse. Cependant, il faut continuer d'avancer si possible. On sait que la priorité sera néanmoins sur la reprise des cours.

- Y aura-t-il un report officiel des dates limites pour différents dossiers : tâches, postescharges-MED, etc. ?

Le sujet a été mentionné par la FNEEQ le 27 mars. Dans les directives ministérielles, on dit qu'on maintient le calendrier habituel.

 Réclamer l'ajout de ressources supplémentaires lors de la réouverture des Collèges, dont des ETC à l'enseignement, afin de favoriser l'encadrement des étudiant-es qui auront un retard académique.

Nous ne sommes pas rendus là.

- Est-il envisageable que les services de garde extraordinaires soient accessibles pour les enfants des profs des cégeps et universités ? Cela dit, une telle mesure viendrait surement avec d'autres difficultés pour des enseignant-es qui ne voudraient pas envoyer leurs enfants dans de tels services de garde et irait à l'encontre de l'esprit des mesures de confinement liées à l'urgence sanitaire.

Le sujet a été mentionné par la FNEEQ le 27 mars. Nous n'avons pas reçu de réponse.

- Est-il possible de permettre une modification de la pondération de certains cours (T-L-S) pour la reprise des activités d'enseignement ?

Le sujet a été mentionné par la FNEEQ le 27 mars. Nous n'avons pas eu de réponse.